



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 22

jusqu'à 19h22,

puis 23

Excusé : 6

Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du seize mars deux-mille-vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Frédéric SABATIER, Hélène REMOND, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Rima MERDJIAN, Loïc GRANOUX, Marie GOTILLOT

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Madame Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT

Monsieur Romain JACQUOT a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI

Absents : Monsieur Loïc Granoux arrive à 19h22

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

DCM N°2026-18 - Institutionnel - Élection des représentants au GIPREB

Le GIPREB (Gestion Intégrée, Prospective et Restauration de l'Étang de Berre) est un groupement d'intérêt public constitué entre l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ayant pour objet la mise en œuvre d'actions concertées en faveur de la reconquête écologique, de la gestion durable et de la valorisation de l'étang de Berre.

Dans ce cadre, il assure notamment des missions d'étude, de suivi environnemental, de coordination des acteurs publics et de proposition de stratégies d'aménagement et de restauration du milieu lagunaire, en lien avec les politiques publiques nationales et locales.

La commune, en raison de sa situation géographique et des enjeux environnementaux, économiques et d'aménagement liés à l'étang de Berre, est membre de ce groupement. À ce titre, elle participe à sa gouvernance par la désignation de représentants appelés à siéger au sein de ses instances décisionnelles.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-7 et L. 5711-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du GIPREB ;

Considérant que, conformément aux dispositions du CGCT, cette désignation doit intervenir selon les modalités applicables aux syndicats mixtes, à la majorité absolue ;

Considérant que le vote a lieu en principe au scrutin secret, sauf décision contraire du conseil municipal prise à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT et à l'article 10 de la loi du 22 juin 2020 précitée ;

Considérant la liste de candidats suivante :

- Liste « Saint-Mitre en vie » :
- Représentant Titulaire : M. Vincent GOYET
- Représentant Suppléant : M. Laurent CASANOVA



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Avril 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE de déroger à l'élection au scrutin secret et de procéder à la désignation des représentants au GIPREB par un vote à main levée.

Article 2 : DÉSIGNE, pour représenter la commune au sein du GIPREB :

- Représentant Titulaire : M. Vincent GOYET
- Représentant Suppléant : M. Laurent CASANOVA

Article 3 : Les représentants ainsi désignés exerceront leur mandat conformément aux statuts du GIPREB.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet

